

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF358

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 52

I. – Supprimer les alinéas 43 à 59.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 95 et 96.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.